

Chères lectrices, chers lecteurs,

Février 2024 est un mois de transition. Il a été marqué par un remaniement gouvernemental, un changement préfectoral et par l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution.

Le 8 février a marqué un tournant important avec la formation du nouveau Gouvernement sous la houlette du Premier ministre Gabriel Attal. Je tiens à nouveau à féliciter Jean-Noël Barrot pour sa nomination en tant que ministre délégué chargé de l'Europe. À quelques mois des élections européennes du 9 juin, beaucoup de défis l'attendent à ce poste hautement stratégique. Cette reconduction me permet également de poursuivre mon mandat à vos côtés, avec l'ambition renouvelée de porter haut et fort les voix de notre circonscription.

Le 4 mars, le Congrès s'est tenu à Versailles. Sur convocation du président de la République, les 925 parlementaires des deux Chambres (Assemblée nationale et Sénat) se sont prononcés sur l'inscription de l'IVG dans la Constitution. Le résultat est sans appel : 780 voix pour, 72 voix contre. Voici l'alinéa qui sera inséré dans l'aricle 34 : « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. » Ce vote ne posait pas la question d'être pour ou contre l'IVG, ni d'étendre ou d'assouplir son accès. Il s'agissait plutôt de protéger la Loi Veil dans le temps. Je l'ai votée pour les générations futures.

Enfin une page se tourne au sommet de la Préfecture des Yvelines. Jean-Jacques Brot, préfet des Yvelines depuis près de 6 ans, aura marqué le département par sa singularité, sa liberté de parole, son érudition et sa maîtrise des dossiers. **Je souhaite la bienvenue à Frédéric Rose**, ancien conseiller sécurité d'Emmanuel Macron, qui reprend le flambeau à l'heure des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans l'attente de nos prochains échanges, je vous souhaite un mois de mars dynamique et riche en accomplissements.

Avec vous,

Anne Bergants
DÉPUTÉE DES YVELINES

### CÔTÉ CIRCONSCRIPTION



Afterwork à Vélizy-Villacoublay : éclairages et échanges autour de la fin de vie

Nous avons organisé notre second Afterwork à Vélizy-Villacoublay sur le thème de la fin de vie. Cette soirée d'échanges s'est déroulée autour de **Dominique Joseph**, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), et rapporteure de l'avis « Fin de vie : faire évoluer la loi ? ».

En nous appuyant sur son expertise, nous avons exploré les travaux de la Convention citoyenne et surtout les recommandations du CESE, rédigées à la suite de dizaines d'auditions.

Ce fut l'occasion d'aborder les différents aspects de la fin de vie, des soins palliatifs à l'aide active à mourir, tout en respectant la diversité des opinions et des convictions de chacun.

Le CESE aborde la question de la fin de vie en affirmant le droit à un accompagnement effectif pour tous et en soulignant d'abord l'importance d'un accès équitable aux soins palliatifs. Il met également l'accent sur le développement de l'information aux citoyens, notamment sur les directives anticipées et la prise en charge des soins palliatifs. Enfin, le CESE recommande de garantir la possibilité de l'aide active à mourir, dans le respect de la liberté individuelle et des conditions strictement encadrées.

Vous pouvez retrouver l'avis complet du CESE <u>ici</u>, sur leur site internet.

Sur la question des soins palliatifs à domicile, j'ai rencontré une association du territoire, « Visitatio - Voisins & Soins », qui m'a présenté son travail dédié à l'accompagnement et aux soins palliatifs à domicile. Cette association développe un concept innovant d'équipe hybride constitué à la fois d'une équipes médicales salariées et de bénévoles du quartier, toujours en lien avec le médecin traitant de la personne malade.

# Remise des médailles de l'Assemblée nationale à des associations handisport des Yvelines

Jeudi 8 février à l'Assemblée nationale, mon équipe et moi-même avons célébré les acteurs du handisport et du sport adapté de notre territoire.

J'ai donc eu le privilège de remettre - pour la première fois en tant que députée - les médailles de l'Assemblée nationale.

En cette année olympique et paralympique, **reconnaître l'engagement d'individus et d'associations qui s'engagent en faveur de l'inclusion m'est apparu comme une évidence.** Lier handicap et sport, c'est évoquer plein de choses, en réalité : changement des perceptions, lutte contre les stéréotypes et les idées reçues, favoriser l'inclusion durable et puis parfois peut-être prouver tout simplement qu'être handicapé et sportif, c'est possible.

Nous rappelons que les personnes ayant un handicap moteur ou sensoriel (pour le handisport) ou un handicap mental (pour le sport adapté), ont les mêmes chances de développement et de performance que tout autre individu.

Le sport, c'est le dépassement de soi. Ce dépassement implique de donner le meilleur de soimême, mais également d'aller chercher le meilleur des autres.

Aller chercher le meilleur des autres, c'est ce que chaque personne que nous avons récompensé a su faire, avec force et détermination avec à chaque fois des histoires et des parcours différents : des projets ont été le fruit de la volonté d'une personne, d'autres se sont inscrits dans une démarche collective. Certains sont parfois partis de rien, d'autres ont développé significativement l'existant.

En mettant à l'honneur ces hommes et ces femmes, je souhaitais aussi encourager les initiatives de développement du sport adapté et du handisport au niveau national, et envoyer un signal fort aux organismes gouvernementaux, aux entreprises et à la société civile pour investir davantage dans des programmes favorisant la participation des personnes en situation de handicap dans le sport. Et pourquoi pas pour prolonger ce message pour une meilleure inclusion des personnes dans le monde du travail.

Cette émulation doit aussi se poursuivre à l'échelle locale. Au-delà des associations récompensées le 8 février, notre circonscription est déjà riche d'événements célébrant le handisport et le sport adapté : je pense ici aux Olympiades du Vivre-Ensemble et à la Nuit du Handicap à Versailles, mais aussi aux Jeux Parasc'olympique à Vélizy-Villacoublay, ou encore aux nombreux trails accueillant une équipe en joëlette.

En résumé, nommer des associations handisport à une remise de médaille à l'Assemblée Nationale en 2024 est bien plus qu'un geste symbolique. C'est une déclaration de notre engagement envers l'égalité, l'inclusion et la célébration de la diversité dans le sport. Autant de valeurs olympiques - amitiés, respect, excellence - incarnées par ces associations.

Merci à tous les présidents, membres et entraîneurs des clubs pour leur volonté et leur travail pour l'inclusion et aux élus présents, qui par leur soutien, montrent leur engagement à rendre les infrastructures accessibles à tous.









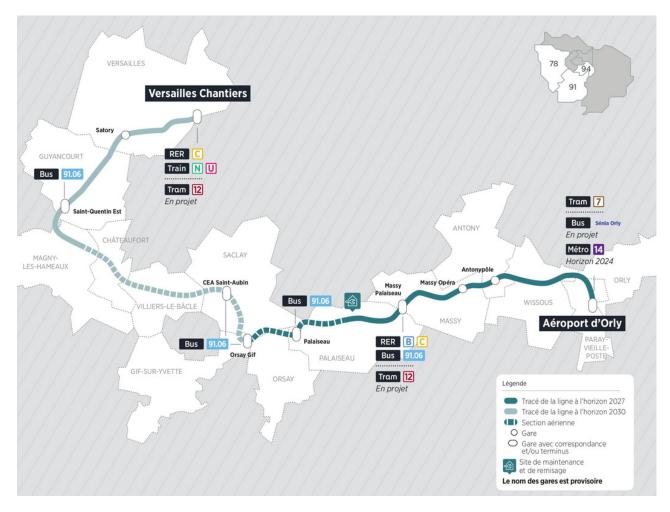
#### La Ligne 18 du Grand Paris Express

J'ai récemment visité le chantier de la future gare de Guyancourt. Le démarrage des travaux de creusement par le tunnelier, prévu pour cet été, marque le début d'une phase décisive. Avec une progression estimée à 250 mètres par mois, ce chantier ambitieux devrait arriver à Versailles dans deux ans et demi.

À cette visite s'est enchaînée une réunion sur le tracé de la portion du métro au niveau de Châteaufort et de Magny-les-Hameaux, avec notamment des propositions d'aménagement.

Aux côtés des maires, nous restons très vigilants sur l'aspect visuel et sur les implications sonores. Les communes doivent avoir tous les éléments, toutes les données, tous les choix possibles en main et pouvoir décider en connaissance de cause.

#### Nous arrivons à un stade crucial du projet!



### CÔTÉ **HÉMICYCLE**



Niche parlementaire du groupe Socialistes et apparentés

Le jeudi 29 février s'est déroulée la niche du groupe Socialistes et apparentés. Journée réservée à leur groupe parlementaire, ils ont déposé dix propositions de loi qui ont été étudiées en séance plénière.

En amont de cette journée, les textes ont été étudiés en commission. J'ai porté la parole du groupe Démocrates le 14 février sur un texte de cette niche visant à instaurer la semaine de quatre jours pour les bénévoles.

Même si je partage certains constats avec M. Bertrand Petit, le rapporteur du texte, sur les changements de forme que connaît le bénévolat (plus de bénévoles jeunes mais qui s'engagent moins), je ne peux pas soutenir la démarche socialiste qui visait à imposer à un employeur la semaine de quatre jours pour ses salariés bénévoles.

En effet, je trouve cette idée dangereuse pour le délitement progressif que l'on observe dans le rapport au travail. Un meilleur équilibre entre vie et travail est important, et nous devons y veiller. Mais cela doit-il concourir à déposséder l'employeur de son rôle de chef d'entreprise ? Car il s'agissait de créer un droit opposable aux entreprises.

En ce sens, la semaine en quatre jours - ou tout autres aménagements ou d'hybridation du temps de travail - nécessitent des changements d'organisation qui peuvent être difficiles à déployer selon les équipes et les secteurs d'activité.

Une réflexion sur la semaine de quatre jours est engagée mais cela doit rester dans le cadre de négociations dans les entreprises et sa mise en place ne peut leur être imposée.

Mon groupe n'a pas voté pour cette proposition de loi mais veut continuer à œuvrer pour valoriser un maximum l'engagement des bénévoles en promouvant aussi ce qui existe déjà : le congé d'engagement associatif et le compte engagement citoyen.

Ce texte n'a pas été adopté en commission, et n'a pas été étudié en hémicycle par faute de temps.

Pour information, cinq textes de la niche Socialiste et apparentés ont été adoptés, à savoir les propositions de loi visant :

- à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement ;
- à renforcer la protection des mineurs dans le sport ;
- à reconnaître la responsabilité de l'État dans les dommages aux victimes du chlordécone ;
- à réduire et encadrer les frais bancaires de la succession ;
- à lutter contre les pénuries de médicaments.

Bien évidemment, ces textes vont continuer leur parcours législatif et devront être adoptés par la suite au Sénat.

## Audition de Mathieu Klein, président du Haut Conseil du travail social, sur le Livre blanc du travail social 2023

En Commission des affaires sociales, nous avons auditionné Mathieu Klein, président du Haut Conseil du travail social sur le « Livre blanc du travail social 2023 ». Les commissaires ont pu l'interroger sur des détails de cette publication, qui contribue à l'évolution du diagnostic général sur le travail social en France.

Ce Livre blanc met en exergue le constat suivant : le travail social n'a jamais connu une telle crise d'attractivité en France. Les raisons sont nombreuses, entre difficultés de recrutement, turnover, désaffection des jeunes pour ces formations etc... Tout cela dans une société vieillissante où le travail social va prendre une place de plus en plus importante.

Ce Livre blanc émet des propositions pour rendre plus attractifs les métiers sociaux, en faveur des personnes accompagnées, en détaillant les conditions de travail, les pratiques et les approches professionnelles ainsi que les enjeux de la formation initiale, nécessaires face aux défis sociaux d'aujourd'hui.

Les députés du groupe Démocrates, par la voix de Maud Petit, ont interrogé M. Klein sur un sujet nouvellement abordé dans ce document : l'importance du genre, qui prévaut sur la mixité dans ce contexte. Oui, le travail social est souvent occupé par des femmes !

Nous avons demandé les stratégies mises en œuvre pour démanteler les stéréotypes liés au genre, en quête de reconnaissance accrue pour celles que le Livre blanc désigne sous le terme de « raccommodeuses du quotidien ». Nous avons interpellé M. Klein sur les méthodes pour élever ces professions au rang d'une vocation d'accompagnement universelle.



Mathieu Klein a également été interrogé sur le développement de l'Institut national du travail social, questionnant son engagement potentiel dans l'examen approfondi de la bureaucratisation du secteur. Comment, alors, les législateurs peuvent-ils contribuer à alléger ces procédures administratives ?

Je souhaite féliciter Mathieu Klein pour son travail. Grâce à ce Livre blanc, nous obtenons une analyse détaillée de la situation actuelle du travail social, ce qui orientera le Parlement dans ses démarches pour aborder efficacement cette problématique essentielle.

## SUIVEZ MES ACTUALITÉS



Consultez mon site pour voir les actualités du territoire et législative, mon agenda, ma Newsletter, et la manière de me contacter.

Retrouvez moi également sur les réseaux sociaux :











